



## COMMUNE DE LA MOLE

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

#### I. La section de fonctionnement

##### a) Résultats de fonctionnement pour 2023

Recettes de fonctionnement	2 240 813.86 €
Dépenses de fonctionnement	- 1 951 664.03 €
Résultats de l'année 2023	289 149.83 €

Analyse :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1) Les dépenses générales (chapitre 011) : elles regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments et de la voirie, les primes d'assurance, les honoraires, les fêtes et cérémonies et les animations.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

3) Les charges de gestion courante (chapitre 65) : Il s'agit des indemnités versées aux élus et charges afférentes, des subventions versées aux associations et des participations aux organismes extérieurs.

4) Les charges financières (chapitre 66) : ce sont les intérêts des emprunts contractés La commune de La Mole n'a plus d'emprunt en cours

5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

b) Les principales dépenses et recettes de la section – Budget 2023:

Chapitres	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023
011 – Charges à caractère général	669 600	833 264	717 328
012 – Charges de personnel	691 256	732 496	672 682
014 – Atténuation de produits	95 545	100 451	95 056
65 - Autres charges de gestion courante	164 109	212 588	177 257
66 – Charges financières	732	0	0
67 - Charges exceptionnelles	302	4 500	0

Les recettes de fonctionnement :

1) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70) : ces recettes proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public : 7 565 €
- Des régies encaissées pour la cantine scolaire et les repas à domicile et produits divers: 83 987 €

2) Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des attributions de compensations :

- versées par la CCGST : 102 117 €
- des droits de mutation suite aux ventes immobilières : 170 052
- 

3) La fiscalité locale (chapitre 731) : Impôts locaux, taxe sur l'électricité et taxe de séjour

Taux des impôts locaux:

- Taxe sur le foncier bâti : 24.62 % (22.62 % en 2022)
- Taxe sur le foncier non bâti : 72.54 % (pas d'augmentation)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14.50 % (13.39 % en 2022)

	CA 2022	CA 2023
7311 – Taxes foncières et d'habitation	638 053	764 659

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7.1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et à l'augmentation des taux

4) Les dotations et participations (chapitre 74) :

- dotations de l'État (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, Fonds de Compensation de la TVA et compensations au titre des exonérations de taxes d'habitation et foncières) : 90 677 €

- dérogations scolaires : 12 750 €

- Conventions barrage, Sittomat (ordures ménagères) et Contrat Enfance Jeunesse : 306 262€

5) Les produits de gestion courante (chapitre 75) : correspondent aux sommes encaissées au titre des revenus des immeubles et des produits divers (astreintes d'urbanisme).

6) Atténuations de charges (chapitre 013) : Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 35 774 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

Chapitres	CA 2022	Prévisions 2023	CA 2023
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	82 753	72 400	91 553
73 - Impôts et taxes	244 133	222 100	272 169
731 – Fiscalité locale	751 505	871 700	996 749
74 - Dotations et participations	394 627	382 192	409 689
75 - Autres produits de gestion courante	79 447	87 000	157 336
013 – Atténuation de charges	16 527	31 000	35 774

## II. La section d'investissement

### a) Résultats d'investissement pour 2023

Recettes d'investissement	744 499.76 €
Dépenses d'investissement	- 124 416.06 €
Résultats de l'année 2023	620 083.70 €

b) Excédent à reporter au budget primitif 2024 : 598 208.15 €

c) Restes à réaliser : 88 788.74 €

Analyse :

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés

## 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

La commune de La Mole n'a plus d'emprunt en cours. Le dernier emprunt a pris fin au 31 décembre 2022.

## 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Matériel services techniques : 3 743.83 €
- Aménagement de voirie : 3 299.17 €
- Finalisation base nature : 23 240.32 €
- PUP Projet Urbain Partenarial pour l'équipement de zones à construire : 68 724.43 €
- Plantations, VMC, matériel informatique : 19 223.29 € €

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 744 499.76 €. Elles comprennent :

↳ Les recettes réelles 455 358.29 €

Il s'agit des subventions d'investissement reçues pour 330 843.93 € (chapitre 13) qui émanent principalement de :

- Base Nature : 198 492.58 € (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux Préfecture)
- Véhicule CCFF : 25 602.01 (Région)
- Feux du Moulin Roux : 9 200 € Amendes de police
- Administrés : 97 549.34 € (PUP)

↳ Du FCTVA pour 92 760.08 €

- FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA. C'est une dotation versée aux collectivités territoriales destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (16,404% depuis 2015), de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur certaines dépenses de fonctionnement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

↳ De la taxe d'aménagement pour 31 354.28 €

- Taxe d'aménagement : La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable)

↳ Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 289 141.47 €

Ces opérations sont liées à des cessions d'immobilisations : vente des 2 minibus, d'un véhicule Berlingo Citroën et d'un terrain au Moulin Roux

### III. Données synthétiques du budget 2023

#### a) Budget principal

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 240 813.86	1 951 664.03
Investissement	744 499.76	124 416.06
TOTAL	2 985 313.62	2 076 080.09

#### b) Budget assainissement (clôture au 31-12-2023)

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	121 069.60	102 436.43
Investissement	58 821.58	46 368.68
TOTAL	148 805.11	179 891.18

#### c) Budget Caveaux

	Recettes	Dépenses
Exploitation	16 028.50	16 028.50
Investissement	16 028.50	14 150.78
TOTAL	61 559.54	61 559.54

#### d) Principaux ratios par habitant (population 1498 habitants) ou 1699 DGF

Dépenses réelles de fonctionnement / population : 1 109.83 €

Recettes réelles de fonctionnement / population : 1 487.75 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 25.08 %

Produits des impositions directes / population : 510.45 €

DGF / population : 40.41 %

#### e) Etat de la dette.

Le dernier emprunt a pris fin au 31 décembre 2022.